

Priorités applicables A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2026		Cotation
<b>PRIORITES RELATIVES AU PUBLIC CIBLE</b>	Salariés les <b>moins qualifiés</b> (ouvriers ou employés de niveaux 3 ou infra du cadre national des certifications professionnelles)	<b>5 points</b>
	Salariés reconnus <b>inaptes</b> et/ou ayant engagé un processus de <b>reconnaissance d'inaptitude</b> (avérée ou en cours)	<b>1 point</b>
	Salariés des <b>entreprises de moins de 50 salariés</b> (données SIREN)	<b>1 point</b>
<b>PRIORITES RELATIVES AUX ACTIONS DE FORMATION</b>	Projet d'une <b>durée maximale de 1 200 heures</b>	<b>2 points</b>
	Projet intégrant une <b>formation certifiante</b> portant sur une partie seulement des blocs de compétences constituant la certification. L'acquisition des blocs de compétences concernés devant permettre d'acquérir l'ensemble de la certification professionnelle enregistrée au RNCP	<b>1 point</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet proposant une <b>ingénierie spécifique de formation ou de parcours</b> associant VAE, CléA, Hors Temps de Travail, création/reprise d'entreprise, alternance, FOAD avec regroupement en présentiel (à minima 5% du nombre total d'heures de formation), AFEST, pédagogie multimodale, accord Transitions Pro / centre de formation)</li> <li>- Le salarié a une <b>expérience professionnelle supérieure à 5 ans</b></li> </ul>	<b>1 point</b>
	Projet intégrant un parcours de formation incluant un <b>cofinancement</b> OPCO, Région, FSE ou du salarié (1% minimum du coût global de la rémunération du dossier déduit des coûts de formation ou renoncement à l'ensemble des frais annexes)	<b>2 points</b>
<b>PRIORITES RELATIVES AUX MÉTIERS</b>	Projet ciblant un <b>métier à fortes perspectives d'emploi</b> ou un <b>métier émergent</b> *	<b>3 points</b>
	Projet de salariés en emploi dans un <b>secteur d'activité dont le taux d'emploi diminue</b> *	<b>3 points</b>
<b>PRIORITES RELATIVES AUX CONTRATS</b>	Projet de salariés en <b>contrat court</b> (CDD, intérim, intermittents) et / ou à <b>temps partiel</b> (CDD, CDI, intérim, intermittent)	<b>1 point</b>

\* Liste définie par Transitions Pro Nouvelle-Aquitaine au regard des données régionales